



**Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 11 février 2016, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:**

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère  
Miriam Tabori  
Frank Hicks  
Martin Lechowicz  
Daren Legault

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme, Jean-Pierre Roy, Directeur général

Convoqués et absents : Timothy Mathieu

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prévost

1. **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2016 a été soumis à tous les membres. Il est résolu qu'il soit approuvé tel que soumis.

**Adopté à l'unanimité**

**Demande d'un nouvel élément soit ajouter à l'ordre du jour**

448 – 450 rue Main : Modification des plans proposée à la séance du CCU tenue le 14 janvier 2016:

2. **Discussion sur le Règlement architectural 406 et le Règlement PIIA 571**

Le Directeur général de la Ville, Monsieur Jean-Pierre Roy, a offert un aperçu instructif préliminaire ainsi que des éclaircissements sur une partie du vocabulaire des règlements à prendre en compte à l'avenir.

3. **709 rue Main : Agrandissement proposé à un immeuble résidentiel**

**ATTENDU** qu'une demande a été reçue pour un agrandissement à un immeuble résidentiel au 709 rue Main;

**PAR CONSÉQUENT** il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans tels que soumis avec la recommandation suivante:

- Un décroché doit être ajouté pour aider à prévenir toute fissuration entre l'agrandissement proposé et le bâtiment existant.

**Adopté à l'unanimité**

4. **651 rue Main : Nouveau bâtiment accessoire**

**ATTENDU QU'**une demande a été reçue pour l'installation d'un nouveau bâtiment accessoire au 651 rue Main;

**PAR CONSÉQUENT** il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation d'un nouveau bâtiment accessoire avec les recommandations suivantes :

- 4.1 Une dalle renforcée d'une épaisseur minimale de 5" plutôt que des blocs de béton soit envisagée pour mieux protéger la base du nouveau bâtiment accessoire;
- 4.2 Tous les composants de bois, et non seulement les poteaux, qui reposent directement sur la fondation ou sur des blocs de béton se doivent d'être traités;
- 4.3 Le revêtement ne commencera qu'à 8" du sol fini;

**Adopté à l'unanimité**



5. **Nouvel élément ajouter à l'ordre du jour : 448-450 rue Main**

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme réétudient les plans de la révision 4 datée du 16 décembre 2015 soumis pour examen lors de la séance du CCU tenue le 14 janvier 2016;

**PAR CONSÉQUENT** il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des nouveaux plans de la révision 4 datée du 16 décembre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

6. **Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion**

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40.  
Prochaine rencontre le 10 mars 2016 à 19 h.